



paiement cuisine en avance remboursement

Par **naniie73**, le **09/12/2021** à **14:51**

Bonjour

Nous sommes en rénovation d'une maison. On avancer bien sur la nouvelle partie cuisine et nous avons donc commander notre nouvelle cuisine chez un cuisiniste en 2017. Nous avons d'abord versé un acompte via notre crédit travaux inclus dans notre crédit immobilier, puis nous avons versé l'intégrité car nous devons "finir" le crédit travaux. Depuis plusieurs problèmes sont apparus et nous avons mis en suspend nos rénovations côté cuisine.

Est il possible de récupérer cette argent (environ 4000€) ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement

Par **miyako**, le **09/12/2021** à **15:13**

Bonjour,

Vous aviez signé un bon de commande en 2017 ,vous êtes donc tenu d'honorer votre engagement .Depuis 4 ans le cuisiniste n'est pas tenu de rembourser ,c'est étonnant que rien ne se soit passer depuis.

Cordialement